Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

2 Qu'est-ce que le PADD?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) formalise les choix de notre collectivité en matière d'aménagement, d'urbanisme et de protection de l'environnement, au service d'un développement du territoire à la fois vertueux et ambitieux. Il expose **un projet politique adapté aux besoins et enjeux du Pays de Landerneau-Daoulas**.

Un projet au service des ambitions du territoire

Le principe du PADD

Le PADD est **la clef de voûte du PLUi**.
Expression du **projet politique** porté par les élus, il présente les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire.
C'est **à partir du PADD que seront élaborées les pièces réglementaires** (zonage, règlement écrit, orientations d'aménagement et de programmation) qui guideront, au quotidien, les projets économiques, d'habitat, de déplacements, de valorisation de l'environnement...

Les orientations choisies par les élus et traduites dans le PADD s'inscrivent dans un **cadre législatif et réglementaire** (loi Littoral, loi Grenelle, loi ALUR, ...) et dans une **logique supra-communautaire**, notamment structurée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Brest, document pivot pour dessiner notre PLUi.

Diagnostic territorial et environnemental

Mise en évidence et hiérarchisation des enjeux

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Il se décline en cohérence au niveau:

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Règlement graphique (plan de zonage) **et règlement écrit**

Un dialogue pour un projet commun

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal s'effectue dans le cadre d'une **concertation permanente avec la population.**
La concertation autour du PLUi comprend entre autres:

- La mise à disposition d'**éléments d'information** sur le contenu et l'avancement du projet via le **site Internet de la CCPLD**, les **sites Internet des communes**, la **presse locale** ou éventuellement les bulletins municipaux
- L'organisation d'une **exposition temporaire** sur le projet de PLUi
- L'organisation de **réunions publiques** générales ou thématiques à l'échelle communale ou intercommunale
- La possibilité de formuler des **observations**, des **questions** et des **contributions**, par courrier ou par courriel, à la CCPLD, à l'attention de M. le Président, en précisant PLUi dans l'objet du courrier ou du courriel.
  Contact : plui@ccpld.bzh

Les 3 axes du PADD

Axe 1 - Le dynamisme économique, moteur du développement du territoire

Le **développement économique** est à la fois le fil conducteur de l'**identité collective** depuis plus de vingt ans, mais aussi la clé de voûte d'un avenir durable pour le territoire.
Le **positionnement stratégique** du territoire, la **culture entrepreneuriale** ainsi que les **piliers actuels et futurs de l'économie** sont au coeur des préoccupations portées par les élus.
Une politique de **développement résidentiel** est essentielle à mener afin de renforcer l'attractivité économique du territoire en accompagnant les entreprises à développer l'**emploi local**.

Axe 2 - Le développement résidentiel, une dynamique à pérenniser et à partager

Afin de garantir le développement des équipements et services recherchés par les habitants, le PADD entend affirmer **une ambition de développement démographique en lien avec l'attractivité du territoire et ses capacités d'accueil**. En réponse aux besoins d'accueil résidentiel, la production de logements sera répartie entre les 22 communes.

Axe 3 - La qualité du cadre de vie, des richesses à préserver et à valoriser

Il s'agit de conforter les **identités des communes** en valorisant leurs **qualités patrimoniales et paysagères**, de porter collectivement un **projet solidaire et responsable** sur le plan des ressources naturelles qu'offre le Pays de Landerneau-Daoulas.
Le projet porte des ambitions territoriales partagées pour maintenir et développer des services à la population, que ce soit en termes d'**équipements** ou de **mobilités**.

Une co-construction entre la Communauté et les communes

Expression d'un projet structurant, le PADD porte intrinsèquement le renforcement du **partenariat communes-Communauté** dans la méthodologie choisie et mise en place collégialement.
Les instances et les modalités de gouvernance du projet, garantes d'un travail de proximité et d'allers-retours permanents entre les collectivités, ont ainsi été réfléchies et validées avec l'ensemble des 22 communes et la Communauté.

Cette construction conjointe entend exprimer un projet politique communautaire fort, avec des ambitions partagées par nos communes pour un destin collectif au sein duquel **la diversité du territoire et les spécificités communales sauront se retrouver**.

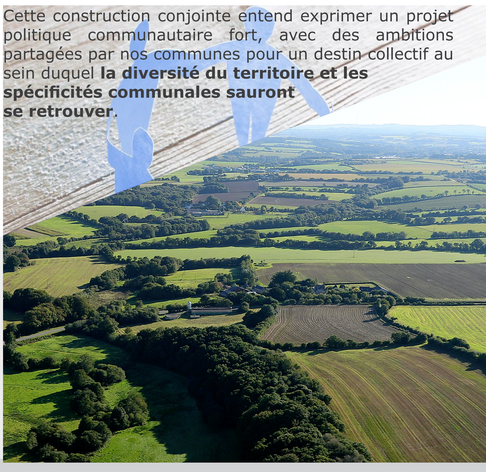

PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS

Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas
Service Urbanisme
59, rue de Brest - BP 849 - 29208 Landerneau cedex
Tel. 02 98 21 77 62 - plui@ccpld.bzh